L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 9 MAI 1885.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES

Cuisinière.

On demande—Une bonne cuisinière au No. 390 rue Canal. Recommandations exigées. 8 mai—5f

A LOUER

Chambres garnies à louer à $1.50 par semaine encoignure Royale et Orléans. Entrée No 16 rue Orléans. 24 avril—1 m.

A VENDRE

A vendre à très bon marché—Un moulin à sucre, 4 1/2 pieds sur 28 pouces, et une machine avec cylindre de 12 pouces, ayant 4 1/2 pieds de course. Aussi—chaudières à sucre de toutes grandeurs.

CHARLES H. WALKER, Franklin, Lne., ou JNO. T. MOORE JR. & CO. Nlle-Orléans. 8mai—6f

A vendre ou à louer—A Covington, Louisiane. Deux très bonnes maisons, en parfait état, connues comme les City et Bank Hotels. S'adresser à H. J. Smith, Covington, ou à A. Thompson, Nouvelle-Orléans. 14 avril—1m

A vendre—Cette propriété de valeur et bien située, No 160 rue Bourbon, coin Ste Anne, convenable à tous genres d'affaires, conditions faciles. Louis H. Peret, 38 Passage de la Bourse. 18 jan—

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 29 avril

Déballage d'Articles de Printemps

AUJOURD'HUI,

—CHEZ—

GODCHAUX.

NOUVEAUTÉS

—EN—

VETEMENTS

—POUR—

Messieurs, Jeunes Gens et Enfants,

Aux Prix les Plus Réduits.

Un dictionnaire de poche de Webster sera donné à chaque acheteur.

LEON GODCHAUX,

81, 83 et 85 rue du Canal.

Les ordres de la campagne sont sollicités.

Des échantillons et les indications pour prendre ses propres mesures sont envoyés sur demande gratuitement dans toutes les parties de l'Etat. 26 avril—

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

[illegible]

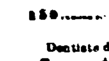

[illegible]

G. P. MALONEY, D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

150......RUE DU CANAL......150

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix [illegible]. 26 sept

Proclamation de Quarantaine.

Département Exécutif de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que le 15e jour d'Avril 1885 le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a requis le Gouverneur de l'Etat de publier sa proclamation de quarantaine et lui en a suggéré les conditions;

Conformément à la loi et à la recommandation du dit Bureau de Santé, je mets conséquemment ma proclamation déclarant que la quarantaine aura lieu le 10 mai 1885 aux conditions suivantes:

Tous navires avec leurs équipages, passagers, chargements arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat de la Louisiane et venant de **Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera Cruz et Minatitlan** au Mexique et des ports de **Colon** ou **Aspinwall** dans l'Amérique Centrale et de tous les ports des îles de **Cuba, Hayti** ou **San Domingo, Porto Rico** et des ports brésiliens de **Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco**, ainsi que de tous les ports et villes situés dans le voisinage des ports ci-dessus et entre lesquels il y a libres communications. Les navires ci-dessus seront retenus **dix jours pleins** à la quarantaine pour être désinfectés ainsi que leurs chargements.

Tous les navires venant des autres **Antilles** et de ports situés le long de **l'Isthme de Panama** et de la **côte de l'Amérique du Sud**, jusqu'au Brésil dans le Sud, seront soumis à telle inspection, désinfection, purification et détention que le Bureau de Santé jugera nécessaire. L'examen se portera particulièrement sur les navires venant des îles de la **Jamaïque, St-Thomas**, des **Barbades**, de la **Martinique**, de la **Guadeloupe** et de la **Trinité**, ainsi que des ports de **Carthagène, Savanilla, Baranquilla, la Guyane, Cayenne, Paramaribo** et de tous ports situés dans le voisinage des ports ci-dessus et entre lesquels existent des libres communications sans quarantaine aucune.

Les officiers de quarantaine des différentes stations sont spécialement chargés de mettre rigoureusement à exécution cette proclamation et le Bureau de Santé est requis de poursuivre activement tous ceux qui violeraient ou qui contreviendraient aux lois de quarantaine de cet Etat.

Fait et signé par moi avec le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge ce 15e jour d'avril 1885.

S. D. McENERY

Par le Gouverneur:
JOS. SEBELIN
Assistant Secrétaire d'Etat.
22 avril—3f

Consulat de France de la N. O.

AVIS.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du commerce de la Nlle Orléans l'avis officiel dont le texte suit:

TABACS EXOTIQUES.

Avis au Commerce.

Il sera procédé les [illegible] à 2 heures et demie après midi au Ministère des finances en séance publique à l'adjudication sur soumissions cachetées des fournitures suivantes:

Le mercredi 3 juin 1885.

1. Trois millions de kilogrammes de tabacs en feuilles de *Maryland* [illegible] des récoltes de 1883 et 1884 conformes à quatre types, sous les marques MS, MA, MB et MC et divisés en trois lots de un million de kilogrammes chacun.

2. Douze cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles d'Ohio des récoltes de 1883 et 1884 conformes à trois types, sous les marques OA, OB et OC et divisés en deux lots de six cent mille kilogrammes chacun.

Le jeudi 4 juin 1885.

CHEMIN DE FER PORTATIF DECAUVILLE, Aîné,

A Petit Bourg (Seine et Oise) France.

26 MEDAILLES D'OR

et tous les premiers prix (15) sans exception depuis 8 ans.

3410 applications faites par les gouvernements français et étrangers, plantations de canne à sucre, entrepreneurs de travaux publics usines, fonderies, etc., etc.

Production 3000 wagons et 100 milles de voie par mois.

Envoi gratis et franco du catalogue illustré. 22 fev—4m—Dim Mer VPP

Agence d'Emigration Française.

Le soussigné a ouvert à St Paul, Minnesota une agence d'émigration française. Il se charge de procurer aux Emigrants des Lots des Fermes ou des terres dans n'importe quel Etat de l'Union. Il vient d'ouvrir à Saint-Paul, un vaste magasin pour la vente sur consignation et à commission de tous les produits du Sud et de ceux importés d'Europe ou des colonies.

Il sollicite les ordres de MM les négociants, fabricants et manufacturiers.

F. C. BOUCHER.
Agent Consulaire de France.
12 avril— Saint Paul, Minn.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE E.

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 12 MAI 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du:

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,		25,000
1 Lot de	10,000,		10,000
2 Lots de	6,000,		12,000
5 Lots de	2,000,		10,000
10 Lots de	1,000,		10,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	200,		20,000
300 Lots de	100,		30,000
500 Lots de	50,		25,000
1,000 Lots de	25,		25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit ... $6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000 soit ... 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit ... 2,250

1,967 Lots se montant à ... $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

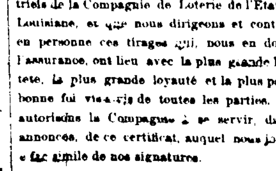

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Eva Jonas Lyons et son époux vs E. M. Hogan Jr et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,731—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 mai 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement ville et paroisse Jefferson) dans le faubourg Delachaise, dans l'îlet borné par les rues St Charles (anciennement Nayades) Antonine, Foucher et Prytania, mesurant cent vingt-cinq pieds de face à la rue St Charles sur cent cinquante pieds de profondeur et de face à la rue Antonine entre lignes parallèles, dont il forme le coin des deux rues; la dite portion de terrain étant composée de la totalité des lots Nos quatorze, quinze, seize et dix sept, et de vingt pieds du lot numéro treize, touchant l'arrière des dits lots quatorze à dix sept inclusivement, d'après un plan des Faubourgs Delachaise et Plaisance, fait par C. A. Hedin, voyer, déposé en l'étude de T. Guyol, notaire, et sur un devis pris du dit plan annexé à un acte de vente de L. A. Delachaise à J. H. Rareshide, passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 2 novembre 1861.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 avril—7 14 21 28—mai 5 9

Succession de Henry Freilsen vs Frederick J. Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,708—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier district de cette ville, SAMEDI, 9 mai 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet (anciennement Apollo) Melpomène, St-Charles (anciennement Nayades) et Terpsichore et désigné par le No Dix-huit, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 12 juin 1841, et déposé comme plan No Trois dans le livre de plans de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville; le dit lot mesure vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur, dans cette affaire a achetée de David H. Syme d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville le 28 juin 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7 avril—7 14 21 28—mai 5 9

Philippe Bourea vs Mme Fannie Valetta, femme de John Ruiz et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,393.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 mai 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Cinquième District de cette ville, (anciennement la ville de Belleville) en cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississippi désigné sur un plan fait par L. H. Pilie voyer, en date du 18 septembre 1846, déposé dans les archives de A. E. Ainsworth anciennement notaire, comme lot numéro huit de l'îlet numéro deux compris entre le Chemin Pablo, et les rues Peters et Chesnut, étant la propriété marquée sur un plan comme celle de Valette et Thomas, le dit lot mesurant au pied américain trente pieds six pouces de face à la rue Chesnut sur une profondeur de cent trente huit pieds six pouces et sept lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par Mme F. Ruiz de Francois Valette par acte passé le 18me jour d'Avril 1861 pardevant Selim Magner anciennement notaire en cette ville.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies, priviléges et avantages qui y appartiennent, situé dans le même District et îlet que le lot ci-dessus décrit, désigné comme lot numéro neuf du dit îlet No 2, et mesure, au pied américain trente pieds cinq pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent trente huit pieds six pouces et sept lignes entre lignes parallèles. Le tout conformément au dit plan ci-dessus mentionné.

Etant la même propriété acquise par la dite A. Ruiz de Francois Valette par acte passé le 18me jour d'avril 1861 pardevant Selim Magner anciennement notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7avril—7 14 21 28 mai5 9

AVIS DE SUCCESSION.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John R. O'Rourke vs W. C. O'Rourke

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans No 7,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. R. Rozier juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le 10me jour de juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot ou portion de terre avec tous les droits, voies et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Clara, Magnolia et Philip, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 97 pieds entre lignes égales et parallèles. Le dit lot commence à une distance de [illegible] pieds 5 pouces 2 lignes de l'encoignure des rues Jackson et Clara.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable.
9 mai—9 16 23 30—juin 3 10

Dr James M. Mahoney vs. Mme M. E. Terrell, épouse, etc.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans—No 6,264—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans je procéderai à la vente à l'encan, en mon bureau No 90 Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI le 11 mai 1885, à 11 heures A. M.

Tous droits à l'occupation de l'immeuble No 67 rue Remparts, Sud, entre Commune et Gravier en cette ville pour le terme non expiré d'un bail du Dr John H. Mahoney à Mme M. E. Terrell à raison de $10 par mois, pour date le 1er octobre 1884 et le dit bail dont Alf. Bonnabel est l'endosseur, et échéant le 30 septembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
28 avril—28—5 10 mai

Succession de Alexander Harris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,849—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par Levi J. Harris, exécuteur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 9 14

Succession de Fannie Weil, femme de David Cohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 14,274—Division D—Attendu que David Cohn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Fannie Weil, sa femme décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 mai—5 9 14

Omer Fortier vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 13,946—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de Omer Fortier et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Eugene Quatrevaux, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 mai—6 10 15

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

August Keller vs. Ses créanciers — No. 14,194, Division B.

ORDRE DE COUR—Que la cession des propriétés du pétitionnaire August Keller soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fergus Kernan Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 9ème jour de mai 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit August Keller soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 avril 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 avril—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

John W. Madden vs. Ses Créanciers. — No. 14,928, Cour Civile de District Division B.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Madden insolvable, soit acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Andrew Hero, jr. Esq., notaire, dans cette ville le Mardi 12ème jour de mai 1885, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et la personne du dit John W. Madden soient suspendues, et que F. L. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1885.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
10 avril—3f

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,
94 et 96 rue Conti,
Seul propriétaire distillateur

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Schooner "Sea Gull" à l'encan.

Succession de Juan Victore, alias Morales.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No 14,056.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 45 rue Royale—SAMEDI, 23 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 4 mai 1885, je procéderai à la vente des propriétés suivantes, savoir—

Un certain schooner, à deux mâts, avec voiles, gréements et enménagement complets, en ce moment dans le Nouveau Bassin de cette ville; le dit schooner est connu comme le "Sea Gull" et portant ce nom d'après licence de la Douane des Etats-Unis en cette ville, jaugeant de 7 90/100 tonneaux et mesurant 40 6/10 pieds de longueur sur 14 pieds de largeur et 3 3/10 pieds de cale.

Conditions, comptant sur les lieux.
9 mai—9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Veuve Claus. Hollman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 11,790.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 6 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 4 mai 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues France, Grands Hommes, Craps et Mazant, et mesure, au pied américain, 45 pieds de face à la rue France, sur une profondeur de 81 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois double louée maintenant à raison de $12 par mois.

2. Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Royale, Mazant, Moreau et Barthélemy. Les dits lots se touchent et mesurent, au pied américain, 55 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 126 pieds, entre lignes parallèles. Les dits lots forment l'encoignure des rues Royale et Mazant. Les améliorations comprennent une rangée de bâtisses en bois maintenant louées à raison de $24 par mois.

3. Un lot de terre et les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district désigné par le No. 20 de l'îlet No. 14, forme l'encoignure et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur une profondeur de 110 pieds et de face à la rue Craps.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux corps de logis couverte en ardoises et une bâtisse dans le fond couverte en bardeaux et pouvant être louée à raison de $16 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit. La dite partie à crédit devra être garantie par privilége du vendeur et toutes les clauses de garanties transfert de la police 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant [illegible] notaire aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
6 mai—6 16 23 30—juin 6

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Mme Wm. E. Verlander.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 13,048.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 9 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile en date du 30 mars 1885 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Toledano, Magazine et Constance désignés par les Nos 7 et 8 et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No. 7 mesure 28 pieds de face à la rue Pleasant sur une profondeur de 141 pieds 11 pouces et 7 lignes.

Le lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la dite rue Pleasant sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
2 avril—2 11 18 25—mai 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Jacob Kissinger.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 13,279.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 9 mai 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour en date du 2 avril 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Thomas, anciennement Felton, Sixième, Chippewa et Septième, désigné comme le lot No 11 de l'îlet No 21; le dit lot mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 130 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. H. Downing notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
7 avril—7 18 25—mai 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Bertrand Lacabanne, et de [illegible] No 13,581 et de Mme Catherine Jounca No 13,920—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 6 juin 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 24 avril 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Howard, [illegible] Freret désigné par le No 19 et mesure 32 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles au pied américain.

Conditions, Comptant.

Acte de vente pardevant Ben. Orr notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
30avril—30—mai 2 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégant assortiment d'articles de modes, installations de magasin, meubles de maison, miroirs, comptoirs ouverts, bail non expiré, etc.

Dans l'affaire de Seraphina Libermann vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 13,577.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, le 22 mai 1885, à 10.30 du matin sur les lieux No 142 rue du Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite cour en date du 27 avril 1885, je procéderai à vendre les objets suivants, à savoir:

Le stock de marchandises de la dite insolvable comprenant un assortiment général d'articles de mode, aussi les installations du magasin, vitrines, meubles de maison, etc., etc., aussi le bail non expiré et nombre de comptes ouverts. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
9 mai—9 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, à l'encoignure des rues Religious et Orange.

Succession de Frederick Hecker et Louisa Werner, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—Nos. 10,420 et 11,326.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 6 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre des Honorables W. T. Houston et A. L. Tissot, juges de la dite Cour en date du 29 avril 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec la bâtisse à deux étages et autres améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Religious, Orange, Richard et St Jean Baptiste et mesurant 23 pieds 3 pouces de face à la rue Religious sur une profondeur et face à la rue Orange de 110 pieds (au pied américain).

Conditions comptant. Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
30 avril—30 mai—2 9 16 23 30 juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

McCloskey Bigley & Cie vs. Compagnie de Fabrication de Papier de la Louisiane.

Cour de District des Etats Unis pour le District de l'Est de la Louisiane—No 1296.

CONFORMÉMENT à un ordre de vente lancé par le juge Edward C. Billings, juge de la Cour de District des Etats-Unis, dans et pour le district de l'Est de la Louisiane, dans les procédures de la susdite banqueroute, on la dite Compagnie de Fabrication de Papier de la Louisiane, la défenderesse, a été déclarée en banqueroute et dans le but spécial d'opérer une liquidation complète et finale et la clôture des affaires de la dite vente de banqueroute, je, soussigné, spécialement choisi encanteur pour faire les ventes comme il appert du dit ordre, offre en vente, pour SAMEDI, le sixième jour de juin, 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, Jugements recouvrés par Charles J. Levesque et George H. Braughn, sécurités de la dite banqueroute contre différentes personnes et lesquels restent impayés, et toutes les réclamations de la dite Compagnie contre diverses personnes soit en procès ou d'après des comptes ouverts, et en partie ou tout l'actif, quel qu'il soit, appartenant à la dite Compagnie. Listes ou schedules des titres respectifs des dits jugements et preuves des comptes courants et comme d'autres réclamations ou actifs généralement à voir et à examiner au bureau du soussigné, rue Royale 45.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux. Tous ce qui est décrit sera vendu sans aucune estimation au dernier enchérisseur et au plus offrant, sans aucune responsabilité, garantie ou représentation quelconque de la part des dites sécurités ou de la Compagnie, chaque acquéreur achetant à ses propres risques et périls, quelque soit l'intérêt ou réclamations de la dite banqueroute, et sans recours. Le soussigné encanteur, exécutera les actes écrits de la vente, et transferts aux acheteurs respectifs.

B. ONORATO,
Encanteur.
2 mai—2, 20—juin 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Magnifique emplacement installé en grocerie depuis des années.

L'encoignure de l'Avenue St-Bernard et de la rue des Marais, et les propriétés attenantes.

Faisant face à la rue des Marais, Nos 369 et 371.

Vente positive.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 16 mai 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'hôtel St Charles, rue St Charles—

Trois lots de terre désignés par les lettres A, B, C dans l'îlet compris entre les rues Marais, Villere, Colombus, Laharpe et l'Avenue St Bernard.

1. Le lot A forme l'encoignure de l'Avenue St Bernard et de la rue des Marais, et mesure 50 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue des Marais, sur une profondeur et façade à l'Avenue St Bernard de 49 pieds 9 pouces, 40 pieds sur une première profondeur du côté de la rue Colombus de la s'élargissant à angle droit vers la rue Colombus de 11 pieds de là sur une seconde profondeur vers la même rue de 25 pieds 3 pouces et 62 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble, une maison couverte en ardoises avec auvent sur les deux rues et ayant une grande pièce à l'usage du magasin de groceries, chambre à coucher, cuisine et hangar. Une autre bâtisse en bois faisant face à l'Avenue St Bernard, ayant deux chambres, galerie et cabinet, deux citernes, écurie, porte-cochère, etc., etc. Cette propriété est louée $40 par mois et a toujours été occupée comme grocerie et tous ceux qui l'ont occupée comme telle ont eu un succès complet.

2. Le lot B mesure 32 pieds de face à la rue des Marais sur une profondeur vers la rue Colombus de 71 pieds, 40 pieds sur une première profondeur vers l'Avenue St Bernard de là se rétrécissant à angle droit de 11 pieds, de là sur une seconde profondeur de 23 pieds 3 pouces, et 19 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.—Ensemble une maison en bois No 371 rue Marais, ayant quatre chambres, cuisine double, citerne, etc., etc. Louée $10 par mois.

3. Le lot C mesure 24 pieds de face à la rue des Marais sur 76 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Colombus et 71 pieds de profondeur sur la ligne opposée et 23 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble, une maison en bois, No 369 rue des Marais, ayant deux chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.—Louée $10 par mois.

Le tout d'après les plans maintenant exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes dues en 1885 seront à la charge des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix de vente.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet notaire, aux frais des acquéreurs.
9mai—

VACHERIE.

Vente pour Cause de Maladie.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI 11 mai 1885 il sera vendu à 11 heures du matin à l'encoignure des rues Banks et Napoleon, près de la rue du Canal et à côté de la cour de Paul Rousset—

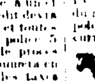

La vacherie de M. Geo. Wintz comprenant 30 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de veler. 1 taureau, 1 mulet, 1 charrette à lait.

Le cheval de 4 ans faisant son métier dans trois mois de date de la face de son laiton [illegible]

Les bidons, baquets, barattes et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $250, comptant et au-dessus de $250 six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. Smai

Un joli Cottage rue Dumaine No 363, avec façade en briques.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 9 Mai 1885 il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine sur 87 pieds 9 pouces de profondeur entre les rues Johnson et Galvez. Ensemble un joli cottage couvert en ardoises avant sur le côté galerie servant de corridor et entre salon et salle à manger avec porte à coulisse et trois chambres à coucher. Cuisine haute en bois de quatre chambres, citerne, puits en briques, cour le quatorze etc. etc. Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur paiera en sus du prix d'achat les taxes dues en 1885.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire. 2 avril—

Jolie résidence de valeur sur le Bayou St-Jean, Argenterie et Actions.

Successions de Christoval Morel et de sa femme, Cornélie d'Hebécourt.

Nos 11,193 et 12,204, consolidées.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 9 mai 1885 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 2 avril 1885, Division E. Les propriétés suivantes, savoir:

Deux certaines portions de terre sur le Bayou St Jean, étant plus amplement décrites et désignées comme lots A, B, C, D sur un plan daté le 25 octobre 1884, dressé par Arthur De Armas, député voyer.

1. Lot A mesure 100 pieds de face au Bayou St Jean sur une profondeur de 600 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne du côté de 642 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne en face de la ligne opposée, et 12 pieds [illegible] pieds [illegible] la propriété de A. D'Hebécourt et les lots C à D se touchant dans le fond [illegible]

[illegible]

2. Lot B mesure 14 pieds 3 pouces de face au Bayou St Jean, sur une profondeur de 699 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot A et 553 pieds 1 pouce 6 lignes sur [illegible] Magnolia [illegible] Sallis et 97 pieds [illegible]

[illegible]

3. Lot C mesure 63 pieds de face au Bayou St Jean [illegible]

[illegible]

4. Le lot D mesure 63 pieds 7 pouces 4 lignes de face au Bayou St Jean, sur une profondeur de 375 pieds sur la ligne de division du lot C [illegible] et de 191 pieds 8 pouces sur une première profondeur du côté droit de la 112 pieds 3 pouces 7 lignes sur une ligne parallèle du Cheval Tubes et s'élargissant sur le dit lot de terre la 254 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne de division de la propriété de C. T. de Armas 244 pieds 5 pouces 1 ligne sur la ligne du fond du [illegible] visant du lot A. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

5. Deux certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville désignés sous les Nos 3 et 4 dans l'îlet [illegible] par les rues White, Toulouse, Broad et le Canal Carondelet. Le lot No 3 mesure 30 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Broad sur une profondeur de 62 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2 et 62 pieds 4 pouces 1 ligne sur la ligne opposée.

Le lot No 4 forme l'encoignure des rues Broad et Toulouse et mesure 28 pieds de face à la rue Broad sur 62 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur le divisant du lot No 3, et 62 pieds 3 [illegible] sur l'autre ligne et faisant face à la rue Toulouse.

6. Un autre lot de terre situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 10 de l'îlet No 883 compris entre les rues Palmyra, Banks, Dolhonde ou Dorgenois et Broad; le dit lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Palmyra sur une profondeur de 165 pieds 1 pouces 2 lignes.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

—Aussi—

3 actions de la Compagnie du Canal Carondelet de $100 chacune d'après le certificat No 195.

Un lot d'argenterie assortie 119 3/4 oz.

Termes et Conditions—Pour les actions et l'argenterie comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes dues en 1885. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire. 5avril—5 11 18 25—mai 2 9

PAR MATHER & HOMES

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Le contenu du Cotton Exposition Hotel, Bar et restaurant à l'encan, comptoirs, étagères, débit de cigares, accessoires, lits et litterie, matelas, oreillers, stores, tapis, verrerie, porcelaine, tables, peintures à l'huile, joli comptoir avec dessus en acajou, et beaucoup d'autres articles utiles ou d'ornement convenables pour hôtel, bar ou restaurant; comptes ouverts, cigares, tabac, etc.

—AUSSI—

Le privilége de louer le dit édifice pour le terme non expiré du bail, savoir, à partir du jour de la vente jusqu'au 15 octobre 1885.

Dans l'affaire de Edouard A. Dénéchaud contre ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Docket No 13,786.

Vente sans limite ni réserve, à l'encan.

PAR MATHER & HOMES.—WARREN HOMES, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet—LUNDI, 11 mai 1885, à 11 heures A. M. sur les lieux, No 8 rue Carondelet, entre Canal et Commune en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 avril 1885, docket No 13,786, dans l'affaire de Edouard A. Dénéchaud contre ses créanciers, il sera vendu à l'encan:

Tout le contenu du dit établissement, No 8 rue Carondelet.

Conditions, comptant avant livraison.
30 avril—30 avril, 3 5 8 mai à jour.

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat.

Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement, sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de [illegible] est confiée aux soins de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand suivi à l'institut. 17 [illegible]

L. DUPLEIX—Agence générale d'affaires—Natchitoches, Louisiane. De longues années d'expérience, acquise par cette agence, offre au commerce et aux étrangers de grandes facilités pour ventes ou achats de propriétés, placement de capitaux ou produits. Collections—renseignements de quelque nature qu'ils soient. Seront l'objet d'une attention prompte et spéciale. Correspondance échangée en Français, Anglais, Espagnol et Allemand. 6jan—

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Hugh M. Dowlin

No 3,672—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Propriétés centralement situées dans le 1er et le 2d District.

Rue Erato, entre St Charles et Prytanée.

Rue St Pierre, entre Royale et Chartres.

Coin Passage de la Bourse et Orléans, Près de la Cathédrale.

Et coin Sud-Ouest des rues Bourbon et St Philippe.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—C. E. Girardey, Encanteur, bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 23 mai 1885 à midi à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B en date du 10 avril 1885 et signé le 15 avril 1885, et rendu dans la susdite affaire les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1. Un certain morceau de terre situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, St Charles et Prytanée, mesurant 43 pieds 6 pouces de face à la rue Erato sur 150 pieds 9 pouces 10 lignes de profondeur entre lignes parallèles, pied américain. Le dit morceau de terre est composé de la totalité du lot No 35 et de la moitié du lot No 34 d'après un plan de C. F. Zimple, ingénieur, en date du 27 janvier 1832, et annexé à un acte en l'étude de Wm Christy, anciennement notaire en cette ville, en date du 30 février 1832. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant des bâtisses en bois à un et deux étages, désignés par les Nos 165 et 167 rue Erato et autres améliorations.

Aussi un certain morceau de terre en arrière de la propriété ci-dessus décrite, mesurant 29 pieds de la ligne inférieure vers la rue Prytanée, sur une profondeur entre lignes parallèles de 45 pieds. Sur ce morceau de terre est une bâtisse en briques à deux étages.

2. Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville formant le coin des rues Passage de la Bourse et Orléans faisant face à la Cathédrale et attenant à l'Arsenal de l'Etat dans l'îlet borné par les rues Orléans, Passage de la Bourse, St Pierre et Chartres, mesurant au pied américain 25 pieds 9 pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur et façade à la dite allée de 53 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant la bâtisse en briques à trois étages portant le No. municipal 17 rue Orléans.

3. Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Toulouse, Royale et Chartres, mesurant 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre, 26 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond sur 106 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur d'après un plan par J. Communy voyer, en date du 26 juin 1864. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une élégante bâtisse en briques à quatre étages désignée par le No 42 de la rue St Pierre vis à vis de la Cour Suprême et près de la Place Jackson. La cour [illegible] appartements et de ses améliorations en fait une résidence de première classe.

4. Un certain lot de terre situé dans le 2ème District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourbon, St Philippe, Dumaine et Dauphine formant l'encoignure S. O. des rues Bourbon et St Philippe, mesurant au pied français 36 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade de 90 pieds à la rue St Philippe.

Ensemble avec tout à la bâtisse et améliorations qui s'y trouvent comprenant la bâtisse à deux corps de logis à un étage avec mansarde portant le numéro municipal 221 rue Bourbon et les bâtisses en briques à deux étages désignées par les Nos 72, 74 et 76 rue St Philippe. [illegible] un autre lot de terre adjacent à la propriété ci-dessus décrite, mesurant au pied français 20 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 90 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence à un étage avec mansarde désignée par le numéro municipal 219 rue Bourbon.

De plus amples détails seront donnés sur les lieux de la vente.

Conditions—Une moitié ou plus comptant le reste à 1 et 1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs [illegible]

[illegible]

Les actes de vente pardevant C. T. Soniat notaire, aux frais des acquéreurs.
18avril—18 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de John H. Morris, syndic, &c.,

[illegible]

No 11,845—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Comprenant un lot de terre de valeur à Gretna, touchant à l'Union Oil Co., avec droits de batture, wharf, et grande façade sur le fleuve, le chemin de fer du Texas passant dans le fond, ensemble avec toutes les machines, les brûleurs, moulins, etc., assortiment de sacs de pitte, etc., à des conditions faciles.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Geo. G. Friedrichs, encanteurs—bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI 9 mai 1885 à midi à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A en date du 29 avril 1885 et rendu dans la susdite affaire les propriétés ci-dessous décrites à savoir:

Toute la propriété de la Gretna Ginnery and Compress Company comprenant un lot de terre touchant à l'ouest de l'Union Oil Company décrit comme suit:

Une certaine pièce ou portion de terre située dans le village de New Gretna [illegible]

[illegible]

Les améliorations comprennent un grand moulin à coton (ginnery) parfaitement construit muni de toutes les machines nécessaires d'élévateurs et d'appareils pour nettoyer le coton et le mettre en balle (capacité 100 balles par jour) ainsi qu'un grand stock de sacs, barges, moulins et alleges. Pour de plus amples détails s'adresser aux encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit garanti spécialement par le privilége du vendeur avec toutes les clauses de garantie ordinaires intérêt au taux de 8 pour cent par an et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour recouvrer le montant des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour 1885 et déposera 10 pour cent au comptant sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, Jr. notaire aux frais de l'acquéreur.

J. SAM BROWN, Receveur.
11avril—11 18 25—mai 2 9

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix.

Maison en bois à deux étages, rue Prytanée, entre les rues Sixième et Septième.

Succession de Octave J. Porteous.

No 9481—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux, 5 rue Carondelet—SAMEDI, 9 mai 1885, à midi à la Bourse d'encan St Charles (Rotonde de l'Hôtel St-Charles) en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1885, il sera vendu, à l'encan—

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Prytanée, dans l'îlet borné par les rues Prytanée Coliseum, Sixième et Septième, mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Prytanée sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie et agréable résidence en bois, à deux étages désignée par le No 386 de la rue Prytanée, ayant deux beaux et grands salons à arche, corridor, salle à manger, cuisine, grandes chambres à coucher bien aérées, chambres pour domestiques, etc., hangar pour bois et [illegible], cave, etc. Cette maison jouissant de la rue à façade ornée, avec un joli jardin sur le côté et située dans un des meilleurs voisinages du Garden District, et à portée de tout ce dont on peut avoir besoin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, représenté par billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et privilége de vendeur sur la propriété vendue, ne portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au vendeur, 5 o/o honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant O. Villeré, notaire.
4 avril—4 11 18 25—mai 2 9

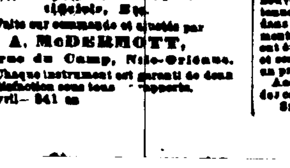

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
183 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
9avril—941 au

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence élégante et commode sur la rue Philip, entre Chestnut et Colisée.

Succession de Caroline E. Simms.

No 13 167—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un ordre de vente dans l'affaire ci-dessus de l'Honorable W. T. Houston juge de la Division B de la dite Cour Civile de District, rendu le 23me jour d'avril 1885 dans l'affaire de Juliet T. Simms demandant à être confirmée tutrice naturelle de ses enfants mineurs, rendu par l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, le 24me jour d'avril 1885, par autorisation des héritiers majeurs de feu Thomas Simms je procéderai à la vente à l'encan, à savoir—

1. Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro trente-deux (32) sur le plan original du faubourg Lafayette et borné par les rues Philip, Chestnut, Plaquemines, maintenant Colisée, et la division du faubourg Livaudais maintenant Premier District, lesquels lots sont désignés par les numéros trois, quatre, cinq et dix-neuf sur un plan dressé par F. A. Hedin architecte en date du 11 juillet 1853, et déposé en l'étude de Wm. Shannon notaire en cette ville comme plan No 16 et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 3 mesure vingt huit pieds 4 pouces et sept lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de cent vingt cinq pieds.

Les lots Nos 4 et 5 mesurent chacun vingt huit pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles.

Le lot No. 19 mesure trente pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par le dit Thos. Simms conformément à un acte de vente exécuté pardevant James Wood Breedlove, notaire en cette ville le 20 avril 1858 en registré au bureau de Transfert livre 95, folio 40.

2. Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Philip, Chestnut, Première et Coliseum désignée par la lettre "A" sur un plan de voyer fait par F. Braun en date du 10 novembre 1877 annexé à un acte de N. B. Trist, notaire en date du 16 novembre 1877 et mesurant, conformément au dit plan 14 pieds 2 pouces 4 lignes de largeur sur 58 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit morceau de terre est extrême portion du fond des lots originaux Nos 10 et 11 de l'îlet 62 sur un plan dressé par Hedin en date du 19 avril 1848, déposé en l'étude de feu J. B. Beard notaire comprise entre la ligne originale du fond des dits lots Nos 5 et 6 du dit plan. Etant la même portion de terre qui a été acquise par l'eu Thomas Simms de H. Gender par acte exécuté pardevant N. B. Trist notaire en cette ville le 16 novembre 1877 en registré au bureau de transfert, livre 109 folio 297.

Les améliorations comprennent cette jolie résidence en bois à deux étages genre moderne désignée par le No. 256 de la rue Philip, ayant un grand corridor au premier étage sur ce sont trois salons, avec arches attenants, pantry, salle de réception et salle à manger. Bien de salles de chambres dans toute la maison, office, cuisine avec rangée de valeur, chambre à laver, etc. Trois belles chambres à coucher avec chambre à bain au second étage, chambres hautes dans les mansardes, jolies chambres sur la galerie et grand réservoir d'eau sur le toit avec tuyaux de communication à presque tous les appartements. Au fond du terrain couvrant sur la rue Chestnut et à distance convenable à corps principal de logis est une jolie remise avec écurie, chambre à charbon et à bois, poulailler, trois enclos, etc. Le terrain est élevé et planté d'arbres fruitiers, d'arbustes et d'arbres donnant de l'ombre.

La propriété est située dans l'une des plus charmantes parties du quatrième district et dans un voisinage irréprochable. Elle offre tous les conforts imaginables et ferait une délicieuse résidence en même temps que ce serait pour l'acquéreur un excellent placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit à un et deux ans en paiements égaux représentés par les billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 o/o d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur. L'acte de vente devra contenir les clauses de non aliénation et de vente sans estimation et de 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer le montant des billets et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assurer les bâtisses pour un montant égal à celui des billets aux polices transférées aux porteurs des billets et assumer le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville de 1885 dues au dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication entre les mains de l'encanteur.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.
25 avril—25—mai 2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et améliorée.

Quatre terrains dans le Deuxième District de cette ville.

Succession de Jule Benaventure, veuve de François de Grey ou de Grey—No 11 791 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI le 30 mai 1885 à midi à la rotonde de l'Hôtel St Charles [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. Ducatel, notaire.
25avril—25—2 9 16 23 30mai

VENTE JUDICIAIRE.

Une très jolie maison-cottage.

Une jolie résidence-cottage, située sur la rue Villere, entre Kerlerec et Columbus dans un voisinage charmant et splendidement amélioré.

Succession de B. F. Chambers.

No. 12,601—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 6 juin 1885 à midi à la Bourse d'Encan St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B en date du 29 avril 1885, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la susdite succession à savoir—

Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Villere, Kerlerec, Marais et Columbus désigné par la lettre B, et mesurant 32 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Villere sur une première profondeur de 100 pieds sur le côté vers la rue Columbus qui le divise du lot A, de là à angle droit, 7 pouces et 4 lignes vers la rue Kerlerec, de là à un angle droit une seconde profondeur de 30 pieds 3 pouces à la ligne du fond qui mesure 32 pieds 6 pouces et 6 lignes, et une profondeur de 130 pieds 11 pouces et 2 lignes sur une ligne s'étendant perpendiculairement à la rue Villere sur le côté vers la rue Kerlerec. Le tout conformément à un plan d'Arthur De Armas, député voyer de ville, daté Nouvelle-Orléans, 11 avril 1885. Les améliorations comprennent la jolie résidence cottage de construction moderne à deux corps de logis admirablement subdivisée et située dans un des meilleurs voisinages du Troisième District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues de l'année 1885, en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Hero Jr., not.
2mai—2 9 16 23 30 juin6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences de valeur à Alger.

Succession de James Whalen et de Mary O'Neil sa femme.

No. 12,190—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux, No 5 rue Carondelet—SAMEDI 30 mai 1885 à midi il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 avril 1885, la propriété suivante, à savoir—

1. Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville désigné par le No 13 de l'îlet No 14 borné par les Avenues Pacific et Atlantic, les rues Evelina et Eliza, le dit lot mesurant 31 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à l'Avenue Pacific sur une profondeur et façade à la rue Evelina de 123 pieds 8 pouces et formant le coin de l'Avenue Pacific et de la rue Evelina.

2. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Eliza, Elmira et Evelina, le dit terrain formant le coin des rues Chestnut et Eliza, et mesurant 64 pieds 4 pouces de face à la rue Chestnut sur 100 pieds de profondeur et de façade à la rue Eliza.

AUSSI.

Au même endroit et à la même heure tous les meubles contenus dans le logis coin Eliza et Chestnut appartenant aux dites successions et décrits dans l'inventaire enregistré au bureau du greffe de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs des propriétés foncières devront assumer le paiement de toutes les taxes, dues en 1885, en sus du prix d'adjudication, et payer en dépôt de l'adjudication 10 pour cent pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire No. 79 rue Dauphine aux frais de l'acquéreur.
29avril—29—mai 9 16 23 30

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brevetés pour le tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
6nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une élégante Maison sur l'avenue St-Charles.

Dans l'affaire de MM. Gidiere, Day et Cie vs Leurs Créanciers—No 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 6 juin 1885 à midi à la Bourse d'Encan St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 1er mai 1885, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur à savoir:

L'îlet de terre et les améliorations qui s'y trouvent dans le sixième district de cette ville désigné comme l'îlet No 63 et borné par les rues Bacchus ou Baronne, Soniat et Robert et l'avenue St Charles, et mesure une façade d'à peu près 277 pieds sur l'avenue St Charles, à peu près 250 pieds de face à la rue Baronne, à peu près 465 pieds 9 pouces de face à la rue Robert et 346 pieds 7 pouces de face à la rue Soniat le tout plus ou moins, ensemble avec toutes les élégantes améliorations maison, terrains bien arrangés qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Un quart comptant sur les lieux et le reste en paiements égaux en un, deux et trois ans à partir du jour de la vente par billets à ordre dressés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés avec intérêt à raison de 7 pour cent à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final ensemble avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur laquelle partie il serait nécessaire d'instituer un procès pour la collection dont le tout principal intérêt et honoraire d'avocat devra être garanti par hypothèque spéciale et privilége de vendeur sur la propriété vendue, en outre l'acquéreur devra assurer la bâtisse au profit du détenteur ou des détenteurs des billets, et assumer le paiement de toutes les taxes dues pendant 1885 et faire un dépôt de dix pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, notaire.
6mai—6 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Quatrième.

Succession de John Rhodes.

No 14,008—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 6 juin 1885 à midi à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles en vertu d'un arrêt de l'Honorable W. T. Houston juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 1er mai 1885 il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'Avenue Washington et les rues Quatrième, Magnolia et Locust. La propriété comprend tout le terrain No 10 et l'arrière partie des terrains Nos 5, 6, 7, 8 et 9 et mesure en totalité 33 pieds 3 pouces de face rue Quatrième sur 136 pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant, le reste en billets de montants égaux portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumant toutes les taxes dues en 1885, et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, notaire.
6 mai—6 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains nus et propriété améliorée dans le Quatrième et Sixième District.

Succession de [illegible] et Elizabeth [illegible]

No 10,646—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 16 mai 1885 à midi à la Bourse d'Encan St Charles en cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans rendu le [illegible] avril 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un lot de terre avec les améliorations dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Josephine, [illegible], Carondelet et Coliseum, désigné comme le No 3 mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue [illegible] sur une profondeur et façade de 120 pieds à la rue Colisée, en deux étages [illegible] et formant l'encoignure sud-est des dites rues.

2. Trois lots de terre situés au Sixième District dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Peniston et Amelia désignés comme les Nos 15, 16 et 17 mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles.

3. Six lots de terre et les améliorations dans le Sixième District dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Soniat et Dufossat désignés comme lots Nos 11 à 16 inclusivement. Ils touchent et forment l'encoignure nord-est des rues Dufossat et Chestnut et plus [illegible] sur le plan de John F. Braun [illegible] le lot No 11 faisant face à la rue Dufossat [illegible] un cottage [illegible]

[illegible]

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant John Bendernagel notaire No 156 rue Commune.
12 avril—12 25—mai 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégant cottage élevé, avec vastes terrains.

Succession de Louis C. Levy.

No 13 607—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI 9 mai 1885 à midi à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 2 avril 1885 il sera vendu à l'encan:

1. La jolie résidence-cottage élevée de forme [illegible] côté sud-ouest de l'Avenue Louisiana et de la rue Baronne, et les terrains étant les rues Delachaise et [illegible] Les terrains se composent de [illegible] Nos 1, 2, 3, 4 et 24 et ont le numéro [illegible]

Les lots 1 à 4 inclusivement se touchent et mesurent ensemble 30 pieds de face à l'Avenue Louisiana sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 24 faisant aux lots ci-dessus dans le fond et mesurant 32 pieds de face à la rue Baronne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété est retirée des deux rues, elle est d'un style moderne et très agréable à l'extérieur, elle a de grandes galeries et de vastes corridors, salon, salle à manger, salle de réception, chambres à coucher, elle convient à une grande famille et on peut se rendre au centre des affaires par trois lignes de cars.

2. La moitié Sud des S. W. 1/4 de N. W. 1/4 de la S. W. 1/4 de la N. W. 1/4 dans la section 15 dans le township 6 Sud du range 11 Est du méridien de St Helena dans la paroisse St Tammany, Etat et District de la Louisiane contenant 150 39/100 acres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un et à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, privilége de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant 1885 et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John C. Eustis, notaire No 26 rue Carondelet.
7 avril—7 11 18 25—mai 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur le Nouveau Bassin.

Horatio S. Wooton vs. Addie E. Wooton et als.

No. 12,997—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI 23 mai 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu par l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 8 avril 1885, et signé le 15 avril 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Euphrosine, Calliope, Lafitte et Howard, mesurant 34 pieds 9 pouces de face à la rue Euphrosine au coin de la rue Calliope, et une profondeur de [illegible] 319 pieds [illegible] pouces et 6 lignes [illegible] de la rue Euphrosine à la rue Calliope.

Termes—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant intérêt à raison de 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur. Les bâtisses devant être assurées jusqu'au paiement total des billets les polices d'assurance transférées au vendeur, les billets et toutes les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour recouvrer le paiement des dits billets en principal ou intérêt et la clause de non aliénation qui doit être mise dans le dit acte. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
21 avril—[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence sur la rue Liberty.

J. N. Baker vs. [illegible]

No. 10 129—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI 16 mai 1885 à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon N. H. Rightor juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 janvier 1885, et signé le 19 janvier 1885 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Benton ou Franklin, Liberty, Clio et Calliope désignés comme lots Nos. 11 et 12 qui se touchent et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Liberty, sur une profondeur de 112 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent les résidences en bois à un et deux étages Nos. 305, 307 et 309 rue Liberty.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, privilége de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues en 1885 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant M. Herman, notaire, No. 20 rue St. Charles.
15avril—15,25—2,9,16,mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés bien situées

DANS LE

Second et le Sixième District.

No. 226 rue Royale entre Dumaine et St Philippe. Très agréable résidence en briques pour famille à deux étages et avec mansarde.

Nos. 248 et 250 rue Rocheblave entre Quartier et Hôpital Résidences cottage.

No. 168 rue de la Douane entre Bourgogne et Dauphine. Résidence en briques à deux étages avec mansarde.

Rue Valence entre Magazine et Camp. Bâtisse en bois à deux étages.

Deux terrains nus attenant à la propriété ci-dessus.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 23 mai 1885 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Commune et Gravier, les propriétés suivantes de valeur à savoir:

1. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Hôpital, Quartier et Dorgenois mesurant 18 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur irrégulière de 46 pieds. Les améliorations comprennent une petite résidence cottage avec deux chambres, cave, etc.

2. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que celui ci-dessus décrit, désigné par la lettre A mesurant 33 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 16 à 47 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en bois avec 4 chambres, lieux d'aisance, etc.

Pour les dimensions correctes, voir le plan de A. de Armas, Député Voyer de ville maintenant à la Bourse.

3. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Canal, Bourbon et Dauphine, mesurant 23 pieds de face à la rue de la Douane sur une profondeur entière de 92 pieds, ou plus avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large s'ouvrant sur la rue Bourgogne conjointe aux propriétés qui touchent.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde, salle à manger et salon avec portes à coulisse au rez-de-chaussée, 2 chambres et 2 cabinets au second étage, cuisine en briques à deux étages avec chambres, etc. Et une autre chambre en mansarde, d'aisance à chaque étage, etc., etc.

Cette propriété est désignée par le No. 168 rue Douane et vendue à cette [illegible] expirant le [illegible] 1885, [illegible] pour [illegible] piastres par mois [illegible]

4. Un certain [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, St Philippe, Dumaine et Chartres mesurant [illegible] pieds [illegible] lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] lignes.

Cette propriété est louée [illegible] à un bail [illegible] de $30 par mois [illegible] 30 septembre 1885.

Les améliorations comprennent [illegible] salon [illegible] et 2 chambres [illegible] 3 chambres à coucher et 2 petites chambres dans les mansardes, 3 chambres [illegible] cuisine en briques à deux étages [illegible] citerne, etc. [illegible] water works [illegible] au No. 226 rue Royale.

5. Un certain [illegible] ensemble avec les améliorations situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Valence, Cadiz, Magazine et Camp mesurant 30 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec balcon et façade aux deux étages ayant [illegible] chambres et deux chambres au premier et second étage [illegible] aussi cuisine, citerne, lieux d'aisance, hangar, etc.

6. Deux certains lots de terre situés dans le même district et dans le même îlet que celui ci-dessus décrit mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et le privilége du vendeur [illegible]

[illegible]

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.
9 mai—

CHARMANTE RESIDENCE.

No. 310 rue Dumaine.

[illegible]

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 23 mai 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles.

Une grande portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Ann, Rampart et Burgundy, mesurant 66 pieds 6 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 128 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à un étage avec mansarde, ayant au rez-de-chaussée 5 chambres, corridor au centre et cabinets dans les mansardes. Une cuisine en briques attenante au corps de logis avec trois chambres, cour de service, dépendances, chambres à laver, lieux d'aisance, puits, etc. Le tout en bon état et l'attention des personnes à la recherche d'une résidence agréable et confortable est appelée sur cette vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans par billets portant hypothèque spéciale, privilége et vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses pour un montant égal aux billets fournis et un transfert de la police d'assurance au porteur des billets, payer les taxes de 1885 en sus du prix de son adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9mai—9 16 23

MAGNIFIQUE RESIDENCE.

No. 101 rue Jackson entre White et Laurent.

Christian Hofer vs. Julia M. Hofer et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 13,857.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 23 mai 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 9 avril 1885, dans la susdite affaire, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet borné par les rues Jackson, Laurent, Josephine et White mesurant chacun 31 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 2 1/2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent cette agréable résidence en bois à deux étages pour famille, retirée de la rue et ayant des galeries devant et derrière au premier et au second étage, salon, salle à manger, corridor, portes à coulisse au premier étage, deux chambres et un cabinet au second étage. Un bâtiment en bois à deux étages se trouvant au corps principal de logis avec quatre chambres, cuisine, chambre à laver, chambres de domestiques, etc. La maison est en bois à un étage, avec [illegible] Chambre gaz partout dans la bâtisse avec écuries en ardoises grand jardin avec arbres fruitiers et arbustes, etc. Désignée par le numéro municipal 101 rue Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans par billets portant hypothèque spéciale et privilége de vendeur avec 8 o/o d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, avec la clause de 5 o/o honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1885, en sus du prix d'adjudication, assurera les bâtisses pour un montant égal aux billets souscrits et transférera les polices d'assurance aux détenteurs des billets et sera requis de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.
18 avril—18 25 mai 2 9 16 23

Positivement sans limite.

Rue Dumaine—Terrains pour bâtisses.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 9 mai 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles positivement au plus haut et dernier enchérisseur—

3 1/2 certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Tonti et Miro, désignés par les Nos 8, 7, 6 et 1/2 du No 5, mesurant ensemble 99 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur irrégulière de 136 pieds 6 pouces et 81 pieds 10 pouces 6 lignes dans le fond.

Pour plus de détails des dimensions voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 avril—25 26—2 3 5 6 7 8 9 mai

La plus grande merveille—guérisseur du siècle—Madame Nel en rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St Charles, la plus grande médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et s'engage à réussir en quoi que ce soit avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science des médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M. à 8 P. M., 81 et 84. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.
30 nov—1an

L'Abeille
NOT
COMP.
North
Ligne
CHARMANTE RESIDENCE
MANI
Petit